

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES DEBATS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 -
LISTE DES DELIBERATIONS**

- 95. Concours de nouvelles**
- 96. Mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et contractuels**
- 97. Installation de deux caméras aux abords du stade de la Verrerie et du nouveau cimetière**
- 98. Transformation du SYAGE en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)**
- 99. Reconduction de la convention de gestion des services entre la Communauté de Communes les Portes Briardes entre Villes et Forêts et la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, pour les ZAE transférées**
- 100. Décision modificative n°3 – Budget 02 – Assainissement**
- 101. Décision modificative n°3 – Budget Principal**
- 102. Subvention d'équilibre budget annexe 02 - Assainissement**
- 103. Subvention d'équilibre budget annexe 05 – Location de salles et de spectacles**
- 104. Refacturation frais de personnel – Budget annexe 04 – RPA**
- 105. Refacturation frais de personnel – Budget annexe 05 – Location de salles et de spectacles**
- 106. Rapport annuel d'activités 2019 d'activités 2019 de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre Villes et Forêts**
- 107. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal d'Ozoir-la-Ferrière pour la mandat 2020 - 2026**
- 108. Compte rendu des pouvoirs délégués**

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES DEBATS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire indique qu'au vu des contraintes de la crise sanitaire et du couvre-feu instauré à partir de 20 heures, les élus trouveront sur leur table une convocation nominative signée, qu'ils pourront produire en cas de contrôle et qu'ils devront accompagner de l'attestation dérogatoire cochée à la case n°5 qui correspond à une convocation administrative.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020.

Aucune observation n'étant faite, **le compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

Il est précisé que le présent compte rendu synthétique fait mention, conformément aux dispositions du règlement intérieur adopté par délibération en date du 17 décembre 2020, du résumé succinct des principales idées, exprimées par les conseiller (e)s, au cours des discussions.

DELIBERATION N°95 « CONCOURS DE NOUVELLES » présentée par Madame Suzanne BARNET, Adjointe au Maire.

Résumé des échanges entre Madame NOTOLLA et Madame BARNET :

En 2020, environ 100 candidats ont concouru. Le jury est composé de plusieurs personnes d'Ozoir qui se sont portées volontaires et qui sont choisies en début d'année, notamment le Directeur du Conservatoire, une habitante écrivaine et des lectrices d'Ozoir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°96 « MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS » présentée par Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire.

Résumé des échanges entre Madame NOTTOLA et Madame MORELLI :

La création du poste de puéricultrice de classe supérieure titulaire à temps complet est consécutive à un départ pour mutation, la personne recrutée n'ayant pas le même grade, il était nécessaire de créer un poste au grade correspondant.

Délibération adoptée à par :

- ✓ **28 Voix Pour :** Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indra GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°97 « INSTALLATION DE DEUX CAMERAS AUX ABORDS DU STADE DE LA VERRERIE ET DU NOUVEAU CIMETIERE » présentée par Monsieur le Maire.

Parafe

Résumé des échanges entre Monsieur LAZERME, Monsieur WITTMAYER, Monsieur GARCIA et Monsieur le Maire :

La commission ad hoc a donné un avis favorable au projet.

Il y a exactement 38 caméras sur le domaine public.

C'est EIFFAGE ENERGIE qui réalise la maintenance.

Les propositions d'augmentation du réseau de caméras rendus possibles par les inscriptions budgétaires sont motivées par l'observation des risques avérés sur certains sites suite aux constats réalisés par les forces de l'ordre Nationale ou municipale et par la constitution d'un maillage cohérent du territoire.

Jusqu'à présent seule l'entrée de ville par le pont de la Verrerie n'était pas vidéo-surveillée, l'une des caméras sera orientée de façon à rayonner entre la partie sportive et une partie du cimetière et l'autre sera orientée au niveau de la piste cyclable, de l'axe routier et du parking du cimetière.

L'intérêt du maillage est, en cas de faits avérés, de suivre un véhicule d'un bout à l'autre de la ville, indépendamment de l'endroit où se déroulent les faits.

Il existe des secteurs qui sont actuellement à l'étude et notamment le Poirier Rouge, l'avenue Schumann, la rue Louis Amand et l'avenue Maurice CHEVALIER.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°98 « TRANSFORMATION DU SYAGE EN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE) » présentée par Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°99 « RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE GESTION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS ET LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE, POUR LES ZAE TRANSFEREES » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°100 « DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET 02 - ASSAINISSEMENT » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour :** Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Contre :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°101 « DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Résumé des échanges entre Monsieur WITTMAYER et Monsieur GHOZLAND:

Concernant les fluides, les crédits doivent être ajustés en raison des décalages de facturation des fournisseurs qui peuvent contraindre la municipalité à un glissement d'un exercice budgétaire à l'autre.

L'inscription de 140 000 € pour la location de véhicules est motivée par la prolongation des contrats de location.

Parafe

Délibération adoptée à par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Contre** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°102 « SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE 02 - ASSAINISSEMENT » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°103 « SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE 05 – LOCATION DE SALLES ET DE SPECTACLES » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°104 « REFACTURATION FRAIS DE PERSONNEL – BUDGET ANNEXE 04 - RPA » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Résumé des échanges entre Monsieur TSANGA et Monsieur GHOZLAND :

Pour l'année 2019, 7 agents sont concernés par le budget RPA avec un traitement de base des agents d'environ 136.000 euros, primes et indemnités 24.000 euros, heures supplémentaires 2.000 euros et avec les charges 80.000 euros ce qui correspond à environ 236.000 euros.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°105 « REFACTURATION FRAIS DE PERSONNEL – BUDGET ANNEXE 05 – LOCATION DE SALLES ET DE SPECTACLES » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée par.

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

Parafe

- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°106 « RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS » présentée par Monsieur le Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

DELIBERATION N°107 « ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL D'OZOIR-LA-FERRIERE POUR LE MANDAT 2020-2026 » présentée par Monsieur le Maire.

Résumé des échanges entre Madame NOTTOLA, Monsieur WITTMAYER, Monsieur MONTAUSIER et Monsieur le Maire :

Ce règlement comporte 21 pages, son objet n'est pas de reprendre tous les textes de lois, mais d'apporter quelques précisions sur le mode de fonctionnement du conseil municipal de façon à éviter d'avoir à le réviser plusieurs fois par an.

Ainsi certaines propositions n'ont pas été retenues car il n'était pas utile d'alourdir le document en reprécisant le cadre légal et réglementaire qui s'applique.

Les éléments suivants n'ayant pas un caractère obligatoire, il n'y a pas lieu de les faire figurer au règlement intérieur du conseil municipal :

- Le délai de mise à disposition du public du recueil des actes administratifs.
- La faculté de donner la parole au public en fin de séance du conseil municipal.
- La consignation écrite des questions orales ainsi que les réponses apportées.
- L'affichage des compte-rendu de séance ou de partie de séance du conseil municipal se tenant à huit clos

Les amendements suivants ont été proposés et adoptés en séance :

- L'article 1.1. – périodicité des séances – « qu'à défaut de calendrier fixé en début d'année à chaque fin de séance le Maire confirme dans la mesure du possible la date du prochain conseil municipal ou adresse une pré convocation sans ordre du jour dès que la date est arrêtée. ». Ainsi et dans l'hypothèse où le soir de la séance, la date du prochain conseil ne serait pas connue, les élus en seront informés ultérieurement par l'envoi d'une-pré-convocation. Cette pré-convocation s'entend sans ordre du jour puisque ce dernier reste évolutif jusqu'à l'envoi du dossier définitif dans les délais réglementaires.
- L'article 3.6. – vote - « en cas de risque éventuel de conflit d'intérêt, les élus s'engagent à se déclarer et à ne pas prendre part au vote »

Il est rappelé que le recueil des actes administratifs est consultable à l'accueil de la mairie et reste accessible après sa prise en charge au service des archives.

Les commissions municipales ne font pas l'objet d'un compte rendu, l'avis de la commission étant systématiquement mentionné dans la délibération s'y rattachant.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est en cours de constitution, elle doit être composée de représentants de différentes catégories, susceptibles d'être concernées par le sujet.

L'ouverture du local pour les membres de l'opposition sera traitée en janvier, les deux représentants de groupe seront à cet effet consultés de façon à ce que la répartition des occupations soit équitable.

L'expression politique se fait sur le journal municipal « Ozoir magazine » dont la règle de répartition procède d'une division à 50 / 50 majorité / opposition, la part opposition étant répartie également en fonction du nombre de listes représentées. Cette expression politique étant ensuite publiée sur le site de la ville par la reproduction de « Ozoir magazine ».

Concernant les élus, l'assurance protection juridique, la compensation des pertes financières des élus en activité professionnelle et la formation sont des sujets qui feront l'objet d'une note d'information.

Il n'est pas prévu pour le moment de diffusion des séances du conseil municipal.

Délibération adoptée à par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure

2020/.....

Parafe

MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

- ✓ **7 Contre** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°108 « COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES »
présentée par Monsieur le Maire.

Décision n° 38

Résumé des échanges entre Monsieur WITTMAYER et Monsieur le Maire :

Il s'agit des tarifs du studio mobile qui ont été ajoutés à la régie, sans modification des tarifications appliquées.

Décision n° 39

Résumé des échanges entre Monsieur WITTMAYER et Monsieur le Maire :

Les tarifs concernent l'opération « Ozoir sur glace », ils sont identiques à ceux de 2019.

Questions diverses

Résumé des échanges entre Monsieur MONTAUSIER et Monsieur le Maire :

Les documents concernant les décisions prises par le Maire peuvent être demandés par les élus.

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur le Maire clôt la séance et précise que le prochain conseil est fixé au 18 janvier 2021.